

COMMUNE DE PITRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) URBANISME : CESSION / ECHANGE DE PARCELLES ESPACES COMMUNS - VOIRIE AVEC LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE ;
- 2) URBANISME : CESSION Mme FORTUNE A COMMUNE ;
- 3) URBANISME : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER ;
- 4) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ;
- 5) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 « PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ;
- 6) FINANCES LOCALES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA FREQUENTATION DES GYMNASES Colette BESSON ET Paul MORIN DE LOUVIERS ;
- 7) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES ;
- 8) FINANCES LOCALES ; FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN TRACTEUR POUR DESTRUCTION ;
- 9) FINANCES LOCALES : BILAN DE CLOTURE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT ;
- 10) FINANCES LOCALES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOMS ;
- 11) FINANCES LOCALES : CONSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES ;
- 12) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES ;
- 13) DIVERS

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, adjoints, Jacques SOREL, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Benoît BIVILLE, Elodie LACOMBE, et Gianni LEFEBVRE, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Rodolphe RAILLAT par Florence LAMBERT, Jean-Pierre COBERT par Gianni LEFEBVRE et Marion AUBIN par Sabrina EUSEBE.

Absents excusés : Ourida GUEZOUL, Michel BIENVENU, Laurence RIDIRA et Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE.

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 16 octobre 2024. Il n'y a aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) <u>URBANISME</u> : CESSION / ECHANGE DE PARCELLES ESPACES COMMUNS - VOIRIE AVEC LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE :
--

Madame la maire présente au conseil municipal le plan de division des échanges de parcelles entre Le Logement Familial de l'Eure et la commune au quartier Saint Martin. Ces petites parcelles concernent des espaces verts et des parkings.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces échanges.

2) URBANISME : CESSION Mme FORTUNE A COMMUNE :

Madame la maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'achat d'une petite parcelle (fossé) à Mme FORTUNE rue des Moulin pour 1 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette acquisition.

3) URBANISME : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER :

Madame la maire propose au conseil municipal la signature d'une convention avec la SAFER

3 points sont à retenir dans cette proposition de convention :

- **Vigifoncier** (*veille foncière sur les compromis de vente adressés à la SAFER, avec possibilité de solliciter la préemption*) :
 - Forfait pour une commune entre 1 000 et 5 000 habitants : **520 € HT** (pour une commune lorsque l'EPCI a déjà souscrit au service) pour une année pleine et calculé au *pro rata temporis* quand la convention démarre ou se termine en cours d'année.
 - Possibilité en option d'obtenir annuellement une carte de synthèse grand format à 150 € HT/an
- La **constitution de réserves foncières**, permet à la SAFER de vous proposer des biens acquis à l'amiable pour les stocker et envisager des échanges avec des agriculteurs et/ou d'envisager une demande d'intervention à la suite de la transmission d'une notification.
- La **gestion du patrimoine**, permet de gérer de manière dérogatoire du fermage, du foncier mis en réserve foncière ou en votre possession.
 - N'engendre également aucun coût tout le temps que vous ne demandez pas de le formaliser sous la forme de contrat sur le foncier concerné.

M. Cobert, par l'intermédiaire de M. Lefèbre qui le représente demande pourquoi la SAFER s'intéresse subitement à la Commune de Pîtres.

Mme la maire répond que c'est la commune qui a sollicité la SAFER et non l'inverse pour avoir connaissance des terres agricoles mises en vente, ce qui n'est pas le cas actuellement et nous empêche aussi d'acquérir des terres qui pourraient être utiles à la préservation de l'environnement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer une convention avec la SAFER et autorise Mme la maire à signer tous documents s'y rapportant.

4) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame la maire fait part au conseil municipal d'un courrier du préfet de l'Eure et de Mme Laurence BUSSIÈRE, Présidente de l'AMR27 :

Nous souhaitons vous informer du projet intitulé ERRE : Elu Rural Relais de l'Égalité, porté par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), en collaboration avec la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité. Ce projet, porté localement par l'AMR27, vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les zones rurales, en réponse aux défis spécifiques auxquels les habitants des zones rurales peuvent être confrontés, tels qu'un relatif isolement, une mobilité plus contrainte, un accès parfois plus difficile à l'information et aux droits,

qui peuvent se cumuler avec des situations de précarité, des difficultés d'insertion professionnelle, et des violences conjugales.

Ce projet prend appui sur le rapport du Sénat intitulé "Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité", publié en fin décembre 2021, qui a dressé un bilan inquiétant et formulé des recommandations au Gouvernement. Les associations d'élus souhaitent ainsi contribuer à la politique publique en faveur des territoires ruraux en adaptant leur action aux spécificités de l'égalité.

Nous vous encourageons à désigner un élu ou une élue ou vous Madame, Monsieur le Maire, au sein de votre conseil municipal pour agir en tant que relais sur la question de l'égalité femmes/hommes. En annexe, vous trouverez une description détaillée de cette mission, ainsi qu'un modèle de délibération pour vous aider dans cette démarche.

Dans l'Eure, la question de l'égalité femmes/hommes, en particulier la lutte contre les violences intrafamiliales, revêt une importance cruciale. Nous croyons fermement que les élus locaux ont un rôle central à jouer dans cette mobilisation collective.

Madame la maire propose que Mme Nadège Levée soit désignée « Elue Rurale Relais de l'Egalité ».
Mme Levée est d'accord.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Levée « Elue Rurale Relais de l'Egalité ».

5) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 « PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT :

La présentation est faite par le premier adjoint au maire, M. Quenneville.

Le rapport est consultable en mairie

6) FINANCES LOCALES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA FREQUENTATION DES GYMNASES Colette BESSON ET Paul MORIN DE LOUVIERS :

Un élève de Pîtres qui fréquente le collège Suzanne LIPINSKA de Louviers utilise le gymnase Paul Morin de Louviers.

Il convient de signer une convention avec le syndicat des gymnases pour 106.09 € par an.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer une convention avec le syndicat des gymnases et autorise Mme la maire à signer tous documents s'y rapportant.

7) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES :

Madame la maire indique qu'il convient d'accepter les chèques suivants pour le remboursement de sinistres :

- AXA 1802.74 € (Lampadaire rue de l'Eglise)
- AXA 906.99 € (Réparation du Mercédès)
- AXA 1946.11 € (Remplacement vitre à l'école)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les chèques ci-dessus.

8) FINANCES LOCALES ; FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN TRACTEUR POUR DESTRUCTION :

Madame la maire indique qu'il convient de régulariser la vente d'un tracteur destiné à la destruction pour le prix de 100 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre le tracteur destiné à la destruction au prix de 100 €

9) FINANCES LOCALES : BILAN DE CLOTURE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT :

Madame la maire présente le bilan de clôture de la rénovation énergétique de l'école Jacques Prévert :

Le bilan de clôture est arrêté à la somme de **969 979.55 € TTC**

Le décompte général et définitif de la SPL NORMANDIE AXE SEINE présente un solde dû à hauteur de **3 038.76 €** (à régler par la commune)

Le solde positif de trésorerie s'élève à **21 285.91 €** qui sera remboursé par la SPL NORMANDIE AXE SEINE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre le bilan de clôture ci-dessus.

10) FINANCES LOCALES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOMS :

Les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux. Ils y sont autorisés par le maire qui délivre une permission de voirie ou une convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Pour pouvoir percevoir cette redevance, le conseil municipal doit avoir fixé par délibération le taux applicable à la détermination du montant de la redevance et connaître la longueur et le type de réseaux existants (aérien et/ou souterrain) sur la commune afin d'émettre ensuite un titre de recette auprès des différents opérateurs.

Eure Normandie Numérique est habilité à communiquer à ses membres toutes les informations pertinentes concernant l'état des lieux des réseaux d'infrastructures électroniques sur le territoire qu'il détient.

De plus, si notre délibération couvre la période et mentionne l'actualisation, la prescription quadriennale nous permet d'appeler, et ce pour chacun des opérateurs de télécommunication, les titres jusqu'aux quatre années précédentes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de demander une redevance d'occupation du domaine public aux opérateurs de télécommunications. Cette redevance sera régulièrement révisable.

11) FINANCES LOCALES : CONSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES :

Après avoir créé la régie d'avances lors du dernier conseil municipal il convient de constituer cette régie.

L'avis du receveur municipal est nécessaire. Ce dernier a émis un avis favorable le 9 décembre.

Cette régie d'un montant maximum de 2 000 € permettra de faire des achats par carte bancaire ou chèque pour les dépenses suivantes :

- Carburant ;
- Alimentation ;
- Fournitures d'entretien ;
- Fournitures de petit équipement ;
- Fournitures administratives ;
- Fêtes et cérémonies.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de constituer une régie d'avance selon les termes indiqués ci-dessus.

12) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES :**VIREMENTS DE CREDITS DECISION MODIFICATIVE N° 8****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
60622	Carburants	+ 660,00	
60623	Alimentation	+ 630,00	
60631	Fournitures d'entretien		-2 200,00
6064	Fournitures administratives	+ 670,00	
611	Contrats de prestations de services	+ 22 500,00	
615221	Entretien de bâtiments publics	+ 4 100,00	
615231	Fournitures de voirie		-1 700,00
62268	Autres honoraires conseils	+ 1 350,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	+ 830,00	
6478	Frais de personnel	+ 24 500,00	
6865	Dotation aux provisions et risques		-16 340,00
7392221	FPIC		-35 000,00
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 55 240,00	-55 240,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
OPERATIONS FINANCIERES			
1641	Remboursement d'emprunt	8 500,00	
OPERATION 102 TRAVAUX MAIRIE			
21311	BATIMENTS PUBLICS		-57 100,00
OPERATION 104 SALLE DES BONS MOMENTS			
2135	INSTALLATIONS GENERALES	+ 3 600,00	
OPERATION 135 PARC DE LOISIRS			
2135	INSTALLATIONS GENERALES	+ 45 000,00	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 57 100,00	-57 100,00

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les virements de crédits indiqués ci-dessus.

13) DIVERS

M. Quenneville fait le point sur l'installation du bassin derrière la mairie. Ce bassin est entièrement financé par l'Agglomération Seine-Eure et sera alimenté par l'eau de pluie.

La distribution des colis des anciens aura lieu samedi 14 décembre.

Madame Levée adjointe aux affaires sociales annonce que la commune a pu verser pour les restos du cœur le produit du don de leurs colis par les anciens.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 8 janvier.

Les Vœux du maire se dérouleront le mardi 7 janvier à 18 h 30 à la salle des bons moments place de la Fraternité.

Skate Park en cours : Une reprise de béton est nécessaire ce qui reculera l'ouverture.

Mme la maire fait part d'un courrier reçu du Conseiller départemental concernant un défi sportif humanitaire auquel vont participer un couple d'habitants de la commune pour soutenir l'association « Au cœur de l'amitié euro-marocaine ». Ce défi à un cout et la commune est sollicitée pour participer au financement du défi.

Le conseil municipal pourra éventuellement faire un don mais directement à l'association « Au cœur de l'amitié euro-marocaine. Cette demande sera étudiée en 2025 avec les demandes de subventions.